

DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'ETUDE DE CANDIDATURE

DASAT

FOYER D'ACCUEIL SPÉCIALISÉ

Etat Civil – Couverture sociale – Protection Civile	1. Une photo d'identité
	2. Une photocopie recto/verso de votre carte d'identité
	3. La photocopie de votre attestation de droits à l'Assurance Maladie (Attention pas la carte vitale)
	4. La photocopie de votre carte d'adhérent à une mutuelle complémentaire maladie, ou C.M.U
	5. La photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile Personnelle
	6. La photocopie du jugement si vous êtes sous protection légale
MDPH - CAF	7. La décision CDAPH vous orientant vers un Foyer d'Accueil Spécialisé (ou foyer de vie ou foyer occupationnel)
	8. Une photocopie recto/verso de votre carte d'invalidité (en cours de validité)
	9. Si vous êtes titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé : a) – la photocopie de votre carte d'allocataire, b) – la décision CDAPH vous attribuant cette allocation, c) – la notification de la CAF en fixant le montant.
	10. Si vous percevez une pension d'invalidité : a) – la notification d'attribution de cette pension, b) – la photocopie du dernier justificatif de paiement, c) – la notification de votre caisse de Sécurité Sociale en fixant le montant
Ressources et Aide Sociale	11. L'attestation des ressources ci-jointe dûment complétée
	12. Prise en charge pour les frais d'hébergement ou, à défaut, une attestation du Centre d'Action Sociale de la mairie du domicile confirmant que vous avez déposé une demande de prise en charge pour les frais d'hébergement. (document à fournir après l'entretien et avant la date du stage)
Médical	13. Les certificats de vaccinations (copie carnet de santé éventuellement)
	14. Le dossier médical (ci-joint), à compléter par votre médecin

AVIS IMPORTANT :

Pour le bon suivi du dossier, il est impératif de joindre tous les documents demandés, sans quoi nous ne pourrions pas étudier la candidature et fixer un entretien.

La réception des documents n'entraîne aucunement l'inscription sur nos listes d'attente.

CANDIDATURE FAS :

A réception des documents, la secrétaire chargée des pré-admissions vous fixera un premier entretien, à l'administration du CAPS, d'environ 1h30 se déroulant en 3 étapes :

1. Visite du FAS de Rosières-aux-Salines, en compagnie de la chargée de médiation avec les familles,
2. Entretien avec le candidat et le cadre chargé des admissions,
3. Rencontre avec la secrétaire pour :
 - la mise à jour du dossier,
 - la transmission de documents,
 - la programmation des stages.

DOMICILE DE SECOURS à préciser :
